



Légende des DISPOSITIFS de l'AVAP

- Limites du PÉRIMÈTRE DE L'AVAP
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)

> LES IMMEUBLES IDENTIFIÉS

- Immeuble Remarquable à conserver
- Immeuble d'intérêt à conserver
- Édifice pouvant être conservé, amélioré ou remplacé

> LES ÉLÉMENTS DU PETIT PATRIMOINE

- Objet Encastré ou Isolé
- Clôture d'intérêt

> LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE

- Arbre et Alignement d'Arbres
- Jardin, Parc, Cour Privée
- Point de Vue
- Perspective à préserver

> LES ESPACES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

- Espace Public
- Espace Rural

Légende des autres DISPOSITIFS de Protection

- Limites Communales
- MONUMENTS HISTORIQUES**
 - Bâtiment Classé ou Inscrit
 - Ensemble Classé ou Inscrit
- PÉRIMÈTRES À AUTORISATION SPÉCIALE**
 - Site Classé (Code de l'Environnement)
 - Frange (hors SPR) du Périètre Délimité des Abords (PDA)
- AUTRES PÉRIMÈTRES**
 - Site Inscrit suspendu (Code de l'environnement)

Commune de GIVET (08)

AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Emprise du Site Patrimonial Remarquable (SPR) géré par l'AVAP

Territoire communal et Périètre de l'AVAP
Echelle 1:50 000

Approuvé par délibération du : Echelle : 1/2 500e

Vu pour être annexé à la délibération 0 50 100 m

le Maire :

Source du fond de plan :
Base cadastrale : Mars 2018

DOCUMENT GRAPHIQUE DE L'AVAP
02 - AVAP : TERRITOIRE CENTRE & EST

Édité le : 2020-02-10
Format du document original : A0

PURE Gilles Maurel - Architecte du Patrimoine
31 Rue d'Angoulême - 78 120 - RAMBOUILLET
tel : 01 34 88 99 98 - fax : 01 34 88 99 99 - courriel : maurel@purepatrimoine.fr

Eve Lagleyze
ENVIRONNEMENT & URBANISME